SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Riot Squad - Strawberry Scream Short-Fill
N° CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Pour utilisation dans les cigarettes électroniques
Utilisations Déconseillées	Éviter toute ingestion.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Identification de la société	Riot Labs Limited
Adresse du Fabricant	6 Holdom Avenue Bletchley Milton Keynes
Code postal	MK1 1QU
Téléphone:	+44 1908 774433
Fax	Pas connu.
Email	sales@riotsquadeliquid.com
Heures de bureau	

Fournisseur

Identification de la société	Riot Labs Limited
Adresse du Fournisseur	6 Holdom Avenue Bletchley Milton Keynes
Code postal	MK1 1QU
Téléphone:	+44 1908 774433
Fax	Pas connu.
Email	sales@riotsquadeliquid.com
Heures de bureau	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	Pas connu.
Contacter	Pas d'informations disponibles.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale	Riot Squad - Strawberry Scream Short-Fill
Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun. EUH208: Contient: (citral) Peut déclencher une réaction allergique. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Mention(s) de mise en garde	Aucun.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
glycerol	56-81-5	200-289-5	70	Non classé	Aucun
propane-1,2-diol	57-55-6	200-338-0	<30	Non classé	Aucun
ethanol ethyl alcohol	64-17-5	200-578-6	<4	Flam. Liq. 2 H225	GHS02
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4	<1	Flam. Liq. 2 H225 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
Oils, lemon	8008-56-8	616-925-3	<1	Flam. Liq. 3 H226 Asp. Tox. 1 H304 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 1 H410	GHS02 GHS08 GHS07 GHS09
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	3658-77-3	222-908-8	<1	Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1A H314 Skin Sens. 1 H317 Eye Dam. 1 H318 EUH071	GHS05 GHS07
Oils, lime	8008-26-2	616-919-0	<1	Flam. Liq. 3 H226	GHS02

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation — S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau — Laver la peau à l'eau.

Contact avec les yeux — Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion — Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés — Comme approprié pour combattre un feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés — Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas connu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage	Ambiante.
Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles	Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour utilisation dans les cigarettes électroniques

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque:
Acétate d'éthyle	141-78-6	400	1400			
Ethyl acetate	141-78-6	734	200	1468	400	IOELV
Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
Glycérine (aérosols de)	56-81-5		10			

Région	Source
EU	EU Occupational Exposure Limits
France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

Remarque	Remarques
IOELV	VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés — Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des Yeux — Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau — Non requis normalement.

Protection respiratoire — Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.

Risques thermiques — Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement	Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide. Couleur : incolore à jaune
Odeur	Odeur fruitée.
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas connu.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	Pas connu.
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Pas connu.
Propriétés comburantes	Pas connu.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non attribué.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion	Non classé. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 260416.67000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 763888.88000
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.

Toxicité pour la reproduction	Non classé.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.

11.2 Autres informations

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas connu.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Non indiqué
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
Règlement (CE) Nº 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques	Non indiqué

dangereux

Règlements nationaux

Autres — Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger	Aucun. GHS02: GHS : flamme GHS05: GHS : corrosif GHS08: GHS : danger pour la santé GHS07: GHS : point d'exclamation GHS09: GHS : poisson et arbre
Classification des dangers	Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1 Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2 Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3 STOT SE 3_H336 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Mention(s) de mise en garde	Aucun.
Acronyme	CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Riot Labs Limited ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Riot Labs Limited n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.